

Vos réf. :

Nos ref.: 00180048 / **ACP St Lazare**

(A rappeler lors de toutes correspondances)

Century 21

info@century21diamant.com

Bruxelles, mercredi 4 décembre 2019

Madame, Monsieur

Concerne : Votre demande d'informations / convention de cession du droit de propriété :

ACP Saint-Lazare – BCE 0825.863.047

Vente par Sow Oumar

Place Saint-Lazare 5

Lot(s) : B09

1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Quotités totales : 640/100.000ièmes

Quotités particulières: 640/60.000èmes

Nous accusons bonne réception de votre mail du vendredi 29 novembre 2019 et nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations demandées.

Conformément à l'article 577-11, §1

1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, au sens du § 5, alinéas 2 et 3;

	Quote-part copropriétaire	Copropriété
Fonds de roulement	392.06 €	61259.21 €
Fonds de réserve	121.10 €	18921.16 €

En cas de fonds multiple, ces derniers sont globalisés (voir bilan ci-joint).

2° le montant des arriérés éventuels dus par le cédant;

- NON, il n'y a pas d'arriéré du à ce jour ;
- OUI, il y a des arriérés

Ces montants ne comprennent pas les majorations dues aux pénalités financières, intérêts, frais et dépens, que celles-ci résultent des statuts de la copropriété, de décisions d'assemblées générales ou de justice. Le calcul final ne pouvant être entrepris que le jour de la réception des montants dus.

Ce montant ne tient pas compte du décompte de charge de l'exercice comptable en cours.

3° la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété;

Voir les points fonds de réserve, fonds de roulement et budget du dernier PV de l'AG

4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété;

- Néant à ce jour.
- OUI, il y a des procédures en cours concernant la récupération des arriérés

5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années;

Voir annexes ci-jointes.

6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires

Voir annexe ci-jointe

Information complémentaire :

Travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure (en abrégé D.I.U.)

- Aucun dossier n'est en possession du syndic.
- Il existe un dossier D.I.U.



Nous proposons aux futurs acquéreurs, dans la mesure où cela l'intéresse et dans le mesure où ce D.I.U. existe, d'en prendre connaissance, en nos bureaux, moyennant rendez-vous préalable.

Cuve à mazout :

La Résidence est passée au gaz fin 2016. Les citernes ont été nettoyées.

Espérant avoir répondu à vos questions et restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de croire en l'expression de notre parfaite considération.

LVIMMO
Valérie Van Peborgh
Syndic
IPI 513.656 (stag)